

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 15 octobre 2021

**L'Eurométropole de Strasbourg acte la mise en place
de la Zone à Faibles Émissions mobilité la plus ambitieuse de
France**

Engagée pour améliorer la qualité de l'air, l'Eurométropole de Strasbourg a adopté ce **vendredi 15 octobre** par deux tiers des votes (66 pour, 26 contre, 5 abstention) la mise en place de la Zone à Faibles Émissions - mobilité (ZFE-m) sur l'ensemble des 33 communes du territoire. Cette démarche, d'une ampleur inédite à l'échelle nationale, hors Ile-de-France, constitue un axe essentiel de l'action de la collectivité pour répondre aux défis posés par la pollution de l'air et le changement climatique.

Pour lutter contre la pollution atmosphérique, la première étape pédagogique de la mise en place de la ZFE - m débutera au 1^{er} janvier 2022. La collectivité propose un calendrier unique, cohérent, progressif, pédagogique et adapté aux réalités des habitant-es et des acteur-rices socio-économiques du territoire, afin que chacun-e puisse être accompagné-e et avoir accès à une solution de transport moins polluante.

Pour réussir cette transition, la collectivité prévoit un niveau d'investissements publics inédit dans les mobilités alternatives, durables et actives. En tout, ce sont **50 millions d'euros d'aides** qui ont été votés ce matin, pour accompagner les particuliers, via une aide aux mobilités alternatives à la voiture individuelle et des aides à la conversion, et les professionnel-les, au travers d'une aide à la conversion et d'un budget de 300 000€ par an pour soutenir les projets innovants en matière de mobilité.

Cette enveloppe vient s'ajouter aux **500 millions d'euros** prévus sur le mandat pour la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les moins de 18 ans, pour étendre et moderniser le réseau existant de transport en commun, des pistes cyclables, du réseau express métropolitain ou pour accompagner le succès du transport à la demande.

Après une première phase de consultation citoyenne clôturée au mois de juin et qui a eu pour conséquence l'augmentation considérable du budget d'aides prévu à l'origine, s'ouvre une nouvelle phase de consultation, réglementaire, du 18 octobre au 10 novembre, durant laquelle les citoyen-nes pourront s'exprimer sur les contours du projet (les arrêtés prévus et l'étude d'impacts du projet), et de deux mois pour les parties prenantes (communes limitrophes, autorités organisatrices de la mobilité, gestionnaire de voiries et chambres consulaires concernées).

Dès janvier 2022, suite à la signature de l'arrêté eurométropolitain, habitant-es et entreprises pourront se rapprocher de l'Agence du Climat pour bénéficier d'un conseil individualisé afin de trouver les solutions à leurs déplacements, obtenir tous les renseignements sur les modalités et solliciter les aides existantes. Cette première phase sera consacrée à faire de la communication ciblée, à accompagner les ménages et à organiser la mise en place de la ZFE-m avec des contrôles pédagogiques. Les véhicules sans vignette et Crit'Air 5 seront, hors dérogations, définitivement interdits à la circulation à partir du 1^{er} janvier 2023.

Pia Imbs, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, se félicite :

« L'Eurométropole est désormais résolument engagée en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, de la santé et de l'atténuation du changement climatique. La ZFE sera progressive, pédagogique, agile et accompagnera largement la population et les acteur-rices économiques dans cette transition majeure. »

Jeanne Barseghian, présidente déléguée et maire de Strasbourg, ajoute :

« Notre métropole a adopté une délibération à la hauteur de l'enjeu historique que représentent les défis de la qualité de l'air et de la lutte contre le dérèglement climatique. Accompagner nos concitoyens comme nos entreprises dans cette transition est un enjeu majeur et notre collectivité sera au rendez-vous grâce à un dispositif de conseils et d'aides ambitieux garantissant le droit à la mobilité dans la justice sociale. ».

« Cette délibération est une réponse concrète aux problèmes de qualité de l'air auxquels sont confrontées nos populations, notamment les plus précaires. Il n'est pas question d'opposer le droit à la qualité de l'air, le droit à la santé et le droit à la mobilité. Cette ZFE-m les concilie. », conclut **Danielle Dambach**, présidente déléguée et maire de Schiltigheim.

Toutes les informations relatives à la ZFE-m de l'Eurométropole de Strasbourg sont à retrouver sur zfe.strasbourg.eu.